

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 23 mars 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre et la répartition des postes offerts au concours réservé pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le grade d'infirmier hors classe

NOR : MENH2307580A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 23 mars 2023, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2023, au concours réservé pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le grade d'infirmier hors classe est fixé à 15.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

ANNEXE

INFIRMIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition des postes offerts au concours réservé (session 2023)

Académies	Concours réservé – grade d'infirmier hors classe
Amiens	2
Bordeaux	1
Créteil	3
Dijon	1
Lille	2
Mayotte	2
Paris	1
Toulouse	2
Versailles	1
Total	15